Julien REMY, LA FRANCE ET LES ENFANTS D’IMMIGRÉS : UNE CRISE DU DON

Julien Rémy soutiendra sa thèse de doctorat intitulée LA FRANCE ET LES ENFANTS D’IMMIGRÉS : UNE CRISE DU DON, dirigée par Alain Caillé, le mercredi 2 juin à 14h, à l’Université Paris Nanterre, salle René Raymond (Bât. B015)

Membres du jury :

M. Alain Caillé, Professeur des Universités, Université Paris Nanterre (directeur de thèse)
M. Ahmed Boubeker, Professeur des Universités, Université de Metz
M. Francesco Fistetti, Professeur de philosophie, Université de Bari (Italie)
M. David Lepoutre, Professeur des Universités, Université Paris Nanterre
M. Alain Tarrius, Professeur des Universités, Toulouse II - Le Mirail

Résumé :

La relation entre la France et les enfants d'immigrés peut être caractérisée par une « crise du don » jouant sur un plan symbolique et mettant en scène deux représentations opposées : celle d'une France qui se présente comme une créancière absolue ; celle des enfants d'immigrés pour qui c'est au contraire la France qui est en dette. Dans ce contexte, où chaque partie pense avoir plus donné que reçu, le don, ciment social sur lequel est bâtie chaque société, n'apparaît plus possible.

Face au regard porté par une partie de la société française sur les enfants d'immigrés, qui s'apparente à ce que nous appelons le « surendettement symbolique », il y a différentes formes de réponses possibles, comme l'acception du surendettement, ou au contraire sa contestation. Cette thèse s'intéresse plus particulièrement à la réponse du ressentiment, qui aboutit au renversement du surendettement symbolique, et donc à la représentation d'une France accablée par une dette insolvable. C'est ce positionnement particulier qui alimente la « crise du don » et cristallise les rapports sociaux dans les quartiers populaires et d'immigration.

Conceptuellement, seul un événement tel que le pardon peut permettre de sortir de cette « crise du don ». Chercher à cacher les offenses, ou à les travestir en bonne œuvre, conduira ceux qui estiment en être les victimes à les déterrer, et au combat pour leur reconnaissance. Le pardon passe par une véritable reconnaissance des torts de la part de l'offenseur. L'offensé pourra, dans un second temps, libérer l'offenseur de sa dette en pardonnant. L'établissement de rapports sociaux libérés des contentieux du passé sera alors à nouveau possible.

Mis à jour le 12 mai 2017

https://sophiapol.parisnanterre.fr/la-recherche-/theses-et-hdr-soutenues/julien-remy-la-france-et-les-enfants-d-immi